



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 17067

Texte de la question

M. François Brottes attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les premières propositions de la Commission européenne pour l'Agenda 2000 concernant la forêt et le bois. Son chapitre VIII, sylviculture, prévoit un soutien à ce secteur, afin de contribuer au développement des fonctions économiques, écologiques et sociales des forêts dans les zones rurales. C'est une avancée importante pour la politique forestière européenne et française. Ce chapitre du projet de règlement communautaire concernant le soutien au développement rural par le fonds européen d'orientation et de garantie agricoles répond en grande partie aux attentes de la Fédération nationale des communes forestières. Il souhaite donc savoir comment la France entend soutenir les propositions contenues dans ce projet, dans un contexte marqué par les réserves de plusieurs de nos partenaires européens. Par ailleurs, il souhaite connaître les modalités et délais de la mise en oeuvre du projet de loi d'orientation forestière, sachant qu'à son sens, il faudra aller bien au-delà d'un simple toilettage du code forestier, compte tenu de la parcellisation accrue de la forêt privée, de la pression des zones urbaines et de l'enjeu économique important, en termes d'emploi, de la filière bois.

Texte de la réponse

La France soutient les propositions de la Commission européenne pour l'Agenda 2000 dans le domaine de la forêt et du bois, en participant activement au groupe de travail du conseil et au comité permanent forestier, dans leurs réunions consacrées à ce sujet. Par ailleurs, dans le cadre des réflexions préalables à l'élaboration d'une stratégie forestière européenne, la France promeut les orientations sous-jacentes au chapitre VII du projet de règlement communautaire concernant le soutien au développement rural par le fonds européen d'orientation et de garantie agricoles. La plupart des réserves émises par les pays nordiques et par l'Allemagne devraient pouvoir être levées, d'une part, par une amélioration rédactionnelle du texte, d'autre part par la négociation d'un compromis d'ensemble sur la nouvelle doctrine d'emploi des fonds socio-structurels. Parallèlement à ces réflexions communautaires, le Premier ministre a demandé à M. Jean-Louis Bianco, député des Alpes-de-Haute-Provence, de proposer les grandes orientations d'un projet de loi de modernisation forestière, en insistant plus particulièrement sur les huit problèmes identifiés dans la lettre de mission du 3 décembre 1997. Ce rapport devrait être remis au Gouvernement avant la fin de l'été. Il sera suivi d'une large concertation avec l'ensemble des parties concernées dans le courant de l'automne. Un projet de loi sera déposé sur le bureau du Parlement avant la fin du premier semestre de 1999.

Données clés

Auteur : [M. François Brottes](#)

Circonscription : Isère (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17067

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 1998, page 3938

Réponse publiée le : 24 août 1998, page 4680